

Arrêté 2021-08

ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2021 ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la commune de FREISSINIÈRES,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1 et L.2213-2,
- **Vu** le Code de la Route, notamment les articles R.411-7 à R.411-8,
- **Vu** le Code de la Voirie Routière,
- **Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété,
- **Vu** la demande du groupe FOSELEV de mettre en place un camion nacelle 7.5 tonnes aux abords du pylône situé sur la route des Roberts,
- **Considérant** que la route doit être sécurisée

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER – La route sera réduite aux abords des antennes Bouygues Telecom situées sur le pylône dans le virage au-dessus des Durandons en direction des Roberts les 18 et 19 mars 2021 de 8h à 18h.

ARTICLE 3 – La prescription imposée par le présent arrêté sera signalée aux conducteurs de véhicules par une signalisation de chantier conforme à la réglementation en vigueur. La mise en place de cette signalisation sera assurée par La société Groupe FOSELEV.

Ampliation à :

M. le Commandant de la brigade de gendarmerie de l'Argentière-la-Bessée.
Monsieur le Commandant du SDIS05.
Les archives communales

Freissinières, le 25 février 2021
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE FREISSINIÈRES' at the top and 'Alpes-Alpes' at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style.